



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 18 avril 2007 à 9 h  
Salle Peter-McGill, Hôtel de Ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Gérald Tremblay, Maire  
M. Frank Zampino, Président du comité exécutif  
M. Claude Dauphin, Vice-président du comité exécutif  
Mme Francine Sénécal, Vice-présidente du comité exécutif  
Mme Marie-Andrée Beaudoin, Membre du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif  
M. Sammy Forcillo, Membre du comité exécutif  
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif  
M. André Lavallée, Membre du comité exécutif  
M. Cosmo Maciocia, Membre du comité exécutif  
M. Marcel Tremblay, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Benoît Labonté, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Claude Léger, Directeur général  
Me Yves Saindon, Greffier et directeur par intérim

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE07 0526**

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 18 avril 2007

Adopté à l'unanimité.

10.01

---

**CE07 0527**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 3 ans pour la confection et la fourniture des t-shirts et chandails à col roulé réservés à l'usage exclusif du personnel policier du Service de police de la Ville de Montréal ;

- 2- d'accorder à Robertson Fourrures, plus bas soumissionnaire conforme, la commande à cette fin, pour une période de 3 ans à compter de la date de son émission, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 06-10293 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure des besoins.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1073997004

---

#### **CE07 0528**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réaménagement d'un sentier piétonnier dans le parc Angrignon.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1071246006

---

#### **CE07 0529**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs à la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de projets d'aménagement à l'intérieur de grands parcs montréalais.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1071246007

---

#### **CE07 0530**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 34 093,84 \$ taxes incluses, pour prolonger la location de 2 embarcations pneumatiques avec remorques et équipements pour une période de 3 mois, se terminant le 3 avril 2007, dans le cadre du contrat déjà octroyé à la firme Aqua Services par les bons de commande 54231, 56033, 95395 et 138477, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à la firme Aqua Services le surplus contractuel de 34 093,84 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 138 372,28 \$ à 172 466,12 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1073588002

---

#### CE07 0531

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, de gré à gré, conformément au paragraphe 2<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à Embarcations 4 saisons inc., fournisseur exclusif, le contrat pour la fourniture de 2 embarcations de sauvetage UMA-17, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 63 812 \$, taxes incluses ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1073588006

---

#### CE07 0532

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente cadre d'une durée de 36 mois pour la fourniture sur demande de produits chimiques pour usines de filtration et de production d'eau potable ;
- 2- d'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes ci-après désignés, les commandes à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, par article, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-10351 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur, le tout sujet à l'autorisation des dépenses à être effectuées au fur et à mesure des besoins ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
Kemira Water Solutions Canada inc.	2,3,4,5,
Graymont (Qc) inc.	1

Adopté à l'unanimité.

20.06 1072922003

---

#### CE07 0533

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend, aux fins d'assemblage, à la compagnie 9049-5425 Québec inc, un terrain vacant enclavé d'une superficie totale de 453 mètres carrés, situé à l'arrière du 8135, avenue Marco Polo à l'ouest de la 26<sup>e</sup> avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 1 279 579 du cadastre du Québec, pour la somme de 13 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions et stipulés au projet d'acte ;

- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1062863008

---

#### **CE07 0534**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal consent, en faveur de madame Lily-Ann Gauthier une servitude de vue sur une bande de terrain située à l'est de la rue Montcalm et au nord de rue Notre-Dame Est dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué d'une partie du lot 1 182 577 du cadastre du Québec, pour la somme de 500 \$, plus les taxes applicables ;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1061027009

---

#### **CE07 0535**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à madame Claudia Zambrana et Les Immeubles L.Z. inc., un délai jusqu'au 15 décembre 2007 pour débiter et terminer les projets de construction prévus à l'acte de vente signé le 14 avril 2005, devant Maître Annick Merrill, notaire, et publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 18 avril 2005, sous le numéro 11 218 278.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1071233005

---

#### **CE07 0536**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'émission d'un reçu officiel, pour fins d'impôt, à madame Louise Lemieux-Bérubé à la suite de son don d'une oeuvre textile d'une valeur de 10 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1073013001

---

**CE07 0537**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement de crédits de 1 893 000 \$ du Service des infrastructures, transport et environnement aux arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest, du Plateau Mont-Royal, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, afin de réaliser le programme de propreté 2007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1073584001

---

**CE07 0538**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 500 \$ à même le budget de la Direction du Bureau des affaires internationales, pour couvrir des frais de réception et de déplacement lors du voyage à Paris et à Bordeaux de madame Noushig Eloyan du 2 au 12 mai 2007, dans le cadre d'échanges sur l'implantation du tramway et des divers moyens de transports collectifs ;
- 2- d'autoriser le Service des finances à faire le nécessaire pour qu'une avance de fonds de 1 500 \$ soit versée. Le compte de frais, accompagné des pièces justificatives, sera transmis au chef comptable du Service des finances dans les 15 jours ouvrables suivant le retour ;
- 3- d'autoriser des frais de représentation pour un montant de 1 500 \$ selon les pièces justificatives fournies lors de son retour ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1070589003

---

**CE07 0539**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver deux emprunts, dont un sur le marché domestique pour un montant de 100 000 000 \$ CA et un autre sur le marché international pour un montant de 150 000 000 \$ CA pour un total d'emprunt de 250 000 000 \$ CA ;
- 2- d'accepter les offres annexées à la présente résolution, sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise ;
- 3- d'autoriser le directeur principal et trésorier à signer et à adresser à qui de droit au nom de la Ville, l'acceptation de ces offres ;

- 4- d'autoriser le directeur principal et trésorier ou M. Jacques Marleau ou M. Michel B. Dubois ou M. Jean Rheault, du même service, ou la directrice du Contentieux de la Ville ou son adjoint ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier et directeur par intérim de la Ville ou son greffier adjoint à poser tout geste nécessaire ou utile aux fins de la présente résolution et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le directeur du financement, de la trésorerie et de la gestion des caisses de retraite à encourir toute dépense utile ou nécessaire aux mêmes fins.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1071629001

---

#### **CE07 0540**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter, avec modifications, le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble « Le Nordelec » situé au 1751, rue Richardson à des fins d'habitation et de commerce et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2160 228 et 1 852 835 »;
- 2- d'approuver le projet d'entente développement à intervenir entre la Ville et 9143-7459 Québec inc. relativement au projet de redéveloppement de l'Îlot immobilier connu sous le nom « Le Nordelec », le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 3- d'autoriser le greffier par intérim à signer ladite entente de développement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1063468009

---

#### **CE07 0541**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 93-557-1 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures 93-557, adopté le 5 mars 2007 par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, celui-ci étant conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ;
- 2- d'autoriser le greffier par intérim à délivrer un certificat de conformité à son égard et à en transmettre une copie certifiée conforme à l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1072622022

---

**CE07 0542**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 1700-51 modifiant le Règlement 1700, tel qu'amendé, adopté le 6 mars 2007 par le conseil d'arrondissement de Verdun, celui-ci étant conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le greffier par intérim à délivrer un certificat de conformité à son égard et à en transmettre une copie certifiée conforme à l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1070524012

---

**CE07 0543**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 800 000 \$ afin de financer les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1073140003

---

**CE07 0544**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1071462004

---

**CE07 0545**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville, le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1071462006

---

**CE07 0546**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le renouvellement de la convention collective intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2755 (cols bleus CSEM) et la Commission des services électriques de Montréal pour la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2006 ;
- 2- d'autoriser le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, le directeur général et le président de la Commission des services électriques à signer les textes de cette convention collective ;
- 3- d'autoriser les crédits nécessaires pour conclure le renouvellement de la convention collective entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2755 (cols bleus CSEM) et la Commission des services électriques de Montréal ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1073797001

---

**CE07 0547**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, rétroactivement au 23 mars 2005, madame Lyne Campeau à titre d'avocat 1 au Service des affaires juridiques du Service de police de la Ville de Montréal, sous réserve d'un résultat satisfaisant de l'examen médical pré-emploi ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1072426005



---

**Levée de la séance à 14 h.**

---

Les résolutions CE07 0526 à CE07 0547 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Frank Zampino  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier et directeur par intérim